

Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

Avril 2022 : Élection présidentielle

Dimanche 10 avril : 1^{er} tour

Les bureaux de vote de Châtillon (salle de motricité) et des Nonières (mairie de Treschenu-Creyers) seront ouverts de **8h à 19h**

Dimanche 24 avril : 2^e tour

Les horaires seront les mêmes de **8h à 19h**

Voter est un droit et exercer ce droit est important pour participer à la vie du pays.

Venez voter nombreux !

Mon beau village 2022

Concours proposé par le Dauphiné libéré

À vous de voter pour le plus beau village de la Drôme.

Ce grand concours, qui a vu des dizaines de milliers de votants se mobiliser pour promouvoir le charme de nos villages l'an dernier, revient pour une nouvelle édition. Il est temps de vous mobiliser pour faire gagner votre village pour cette première

étape qui consiste à élire le plus beau village de votre département. Votre village élu pourra participer à la grande finale et devenir le plus beau village de la Région.

Pour voter : (Pour Châtillon !)

Aller sur le site du Dauphiné libéré !

<https://www.ledauphine.com/magazine-tourisme-et-patrimoine/2022/03/27/a-vous-de-voter-pour-le-plus-beau-village-de-la-drome?preview=true>

Des nouvelles de la bibliothèque

1) Animations : Lectures et pop-up

Nous proposons des animations autour d'histoires d'oiseaux pour les enfants pendant les vacances de printemps :

- **Mercredi 20 avril de 16h à 17h30** pour les 3 à 7 ans : histoires de poules et d'œufs

- **Jeudi 21 avril de 16h à 18h** pour les 6 à 10 ans : histoires d'oiseaux de la ferme et de montagne.

Les enfants réaliseront des "pop up" en papier (illustrations en relief).

Les animations sont gratuites et l'inscription est obligatoire, au plus tard la veille à 12h, par téléphone :

06 20 59 49 94 ou par courriel bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr

2) Le Printemps des Poètes

Un printemps un peu tardif !

Chacun pourra venir lire des textes de son choix, ou simplement écouter et partager ces moments de poésie

Le samedi 23 avril à 18h

À la Loco (dépôt de locomotive).

Le thème de cette année : **l'éphémère.**

Ouvert à tous, gratuit.

Nous respecterons les consignes sanitaires en vigueur.

3) Club de lecteurs

Exceptionnellement, le club de lecteurs du mois d'avril aura lieu le 2^e vendredi du mois, le 8 avril, au lieu du 1^{er}.



Conseil municipal du lundi 28 février 2022

Présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Représentés: Yolande CHAIX, Sylvette MARTIN, Bernard RAVET

Secrétaire de séance: Huguette MAILLEFAUD

Objet: Piste de Sagnerousse - Choix de l'entreprise

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune de Châtillon-en-Diois a décidé de la réalisation d'une piste au lieu-dit Sagnerousse pour permettre une exploitation forestière adaptée à l'utilisation pastorale ainsi que l'accès au futur chalet du berger. Une consultation d'entreprises a été lancée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'analyse des offres et accepte l'offre de l'entreprise Grisal pour un montant de 23 975.00 € HT.

Objet: Voirie 2022 - Missions MOE Département de la Drôme

Le maire présente le devis de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi du programme annuel des travaux d'entretien de la voirie 2022 des communes de Châtillon-en-Diois, Boulc, Jonchères, Luc-en-Diois, Lus la Croix Haute, Menglon, Solaure en Diois, Saint Roman, Micon et Sainte Croix en date du 19 janvier 2022, présenté par la Direction Départementale des Déplacements du Département de la Drôme pour un montant de 10 532.00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider le montant de la prestation fixé à 10 523.00 HT...

Objet: Attribution marché de MOE travaux assainissement Bourg

Le classement, établi sur la base des critères indiqués au règlement de la consultation, classant première l'offre de la société SEDic, pour un montant de 23 500 € HT,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'analyse des offres et le classement établi par le mandataire du maître d'ouvrage, dans le cadre de la consultation pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre du programme de travaux d'assainissement et accepte l'offre du candidat SEDic classé premier.

Objet: Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique SDED

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, Territoire d'énergie Drôme – SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique. Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

Le conseil municipal décide :

- d'approuver le règlement de la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, joint en annexe, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- d'adhérer à la formule « Energie Plus » de la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 678 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1er janvier 2021), soit un montant de 135,60 €.

Objet: Rénovation logement communal Mensac Mission MOE

Le maire fait part au conseil municipal que, suite au départ du locataire, le logement communal de Mensac, 8 route des Gâts, doit être entièrement rénové avant une nouvelle location.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de la rénovation de l'appartement communal de Mensac et accepte le forfait de rémunération de l'Atelier +Did, chargé de l'étude, pour un montant de 3 770.00 € HT.

Objet: Aménagement logement au-dessus de la cantine BB Friand

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été prévu de réaliser un logement au dessus de la cantine BB Friand.

L'architecte, Véronica Galmiche, qui a réalisé les travaux du restaurant scolaire, a établi un projet de DCE pour l'aménagement de ce logement pour un montant forfaitaire d'honoraires de 3 000.00 € HT.

Le montant des travaux s'élève à 58 173 € HT

Une partie de ces travaux (soit environ 22 000.00 € de travaux) seront subventionnés par le SDED dans le cadre du dispositif d'accompagnement aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti. Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'aménagement de ce logement au dessus de la cantine BB Friand et autorise le maire à lancer une consultation d'entreprises.

Objet: ouverture anticipé de crédits avant le vote du Budget Primitif de la Commune

Monsieur Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Budget Commune

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	70 000	17 500
21	Immobilisations corporelles	546 148	136 537
23	Immobilisations en cours	2 703 500	675 875

Budget eau et assainissement

Chapitre budgétaire	Désignation chapitre	Montant inscrit au BP 2021	Montant autorisé (max 25%)
23	Immobilisations en cours	445 000	111 250

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune de celui de l'eau et de l'assainissement.

Objet: Subventions 2022 atelier théâtre

Le maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'école de Châtillon-en-Diois pour un projet d'atelier de théâtre d'impro.

Le conseil municipal à l'unanimité attribue la subvention 2022 suivante : atelier de théâtre d'impro-coopérative scolaire RPI Châtillon/Menglon : 360.00 €

Objet : Extinction nocturne de l'éclairage public dans les villages **Voir aussi en page 6**

Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Mme Monique Orand, adjointe et maire déléguée de Treschenu-Creyers, rappelle également qu'avant la fusion des communes de Châtillon-en-Diois et de Treschenu-Creyers, une réflexion avait été engagée sur l'éclairage public. Les 2 communes avaient alors, chacune de leur côté pris des décisions différentes :

A Châtillon, le conseil municipal avait opté pour un abaissement de la lumière. Décision qui a été mise en place.

A Treschenu-Creyers, une extinction de l'éclairage public de 23 h à 6 h avait été décidée en 2016. Cette extinction a été mise en place au printemps 2021 et a suscité le mécontentement de certains. Le SDED a donc rétabli l'éclairage toute la nuit et la commune a initié une concertation avec les habitants des villages qui s'est poursuivie par l'envoi d'un questionnaire. Le résultat de cette enquête fait apparaître une majorité en faveur de l'extinction une partie de la nuit.

Objet: Coupes affouagères 2022

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution des coupes affouagères (lot de bois de 10 stères) pour 2022.

Divers

Concernant la réfection de la façade de l'église de Menée, il s'avère que le jointement des pierres n'est pas possible car les pierres sont trop anciennes et gélives. Il faut faire un enduit à la chaux, ce qui représente un surcoût. Le nouveau devis s'élève à 59 862.80 € HT

Le conseil municipal, 15 voix pour et 1 voix contre, décide de réaliser la réfection de la façade de l'église de Menée avec un enduit à la chaux, valide le nouveau montant du devis soit 59 862.80 € HT et sollicite du Département de la Drôme, une subvention complémentaire.

Séance levée à 22 h 00

Note : ce compte rendu est abrégé. Vous pouvez le consulter sur le site web de la mairie ou à la mairie.

20 mars 2022 Marché de printemps

Les marchés des saisons organisés par Art'Star sont devenus traditionnels ! Ce marché de printemps, avec le fait de pouvoir tomber le masque et un temps presque estival, a connu un grand succès. Il y avait du bonheur dans l'air ! Le marchand de crêpes et de kouign-aman a bien travaillé ; le soleil et l'air donnaient faim ! Les enfants pouvaient faire un tour de poney !

Et toute cette animation se déroulait près de l'hôtel de ville magnifiquement restauré et de la tour de



l'horloge et son clocheton au lustre retrouvé.



TENNIS : en balade au palais des sports de Gerland

Le bureau du club a pensé que nos jeunes adhérents seraient intéressés de voir une rencontre de Tennis de haut niveau. La décision a été prise en accord avec les parents.

En route pour l'OPEN du 6^e sens féminin à Gerland.

Le 2 mars départ à 8 heures de Menglon et Châtillon. Deux voitures pour 5 enfants et autant d'accompagnateurs c'est dire si ces enfants étaient bien surveillés. Quatre jeunes pour des raisons diverses n'ont pas pu se joindre à nous. De la joie et des rires dans les voitures et cependant un premier souci très important. Clément, à peine avions-nous dépassé Saint Roman, le voyage était encore long, posait trois questions :

"On mange où ? on mange quand ? on mange quoi ?" Ma réponse à cette dernière étant " des sandwiches au jambon et des bananes "J'en veux deux !! " dit-il. On roule !

Un arrêt dans une station sur l'autoroute, un peu plus d'une heure et demie plus tard, leur a donné subitement soif et nous avons cédé à leur choix. Léo disposait de 2 € et a souhaité les jouer dans un de ces appareils de foire où l'on pense pêcher un objet et la pince ne se referme jamais assez.

Un "attrape nigauds" avais-je dit. Il s'est fait plaisir et a perdu son pactole.

Nous voici arrivés en avance à Gerland devant le Palais des Sports. Nous patientons ! À 11 heures 30 après l'achat des sandwiches nous nous installons dans nos gradins bien placés.

Les joueuses qui vont s'affronter sont classées parmi les 90 premières mondiales ! On ne voit pas



cela tous les jours sur nos courts. il est midi ! Les matchs commencent.

Nous en verrons deux et je dois dire que les garçons ont regardé cela avec attention et dans le calme même si cela a duré fort longtemps !

Nous n'avons pas vu jouer les Françaises, mais la chinoise Shuai Zhang qui a gagné son match. Très applaudie par les garçons !

Elle a vaincu Caroline Garcia en demi-finale et gagné le tournoi.

17 heures 30 déjà ! le second match vient de s'achever. Il nous faut penser au retour ! Pas question de rentrer trop tard demain il y a école !

Au cours du voyage j'ai demandé aux enfants de me faire (seul) un petit compte rendu juste pour dire ce qu'ils ont retiré de cette journée spéciale. Voici donc leur prose.

Corréard Léo : "C'était trop bien la sortie à Lyon parce que l'on a pu voir des matchs de l'open



féminine. Des services à plus de 100 km/ heure. J'ai appris que l'on disait "Advantage" (en anglais au lieu de "Avantage") et aussi que les joueuses devaient s'entraîner plus de 30 minutes avant les matchs.

Girard Clément : "J'ai bien aimé quand on était au stade de tennis de Gerland parce que c'est le premier match que j'ai vu de près. Les joueuses jouaient fort et vite. Je n'ai pas aimé : les sandwiches qui étaient trop riquiquis".



**Merci pour les
sucettes Fabienne**

Guenneec Enzo : "Entre les deux matchs, j'ai préféré le deuxième parce qu'il y avait plus d'échanges. Dans le premier match elles faisaient beaucoup de fautes. La journée c'était trop bien. Merci de nous avoir amenés !"

Josset Gaétan : "J'ai tout adoré dès le moment où on est entré dans le palais des sports.

J'ai bien aimé la place où l'on était parce que l'on pouvait voir les joueuses s'entraîner !"

Pérignon Sacha : "Nous sommes montés dans la voiture de Roland à 8h05; la route a duré 2 heures. A un moment on s'est arrêté. Léo a mis 2 euros dans une machine à pince mais il n'a rien gagné. On a tourné en rond pour se garer au palais des sports. On a mis un bon moment. On a mangé pendant le premier match, très bon repas. Les deux matchs étaient plutôt serrés. Pour faire court j'ai adoré."

La vérité sort de la bouche des enfants dit-on ! par contre vous n'avez vu aucune faute d'orthographe ! Merci au correcteur. Quelques photos souvenir leur feront plaisir.



Les accompagnateurs

Merci à nos deux Martine, à Marcel et à Marc, second chauffeur, qui ont apprécié aussi les matchs et plus encore la gentillesse des enfants.

Le Président du Club
Roland Covarel

Assemblée générale de l'association Fleurs et Fontaines

L'association vous invite à participer à son assemblée générale :

**le mardi 5 avril à 17 heures
à la salle Kubnick
à Châtillon-en-Diois.**

Ordre du jour :

- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

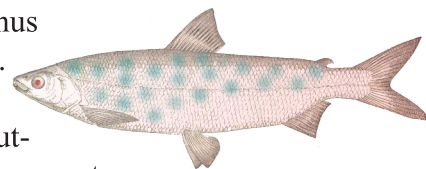


Réchauffement climatique et évolution de la faune aquatique du Bez

Chacun l'aura remarqué, les truites sont de moins en moins nombreuses dans le Bez. La température moyenne de l'eau a tendance à s'élever d'année en année et la truite est un poisson d'eau froide. L'enlèvement des seuils pour favoriser la remontée des poissons a aussi l'inconvénient de supprimer les petites fosses situées à leur pied et remplies au fond d'eau plus fraîche.

D'après l'institut d'halieutique PREMAV un poisson par contre semble petit à petit coloniser la rivière. De petite taille, maximum 20 cm, il a réussi à remonter le Bez depuis le Rhône dont les eaux sont depuis longtemps réchauffées par les centrales

nucléaires. Introduit d'abord en petit nombre dans la basse Durance par un aquariophile imprudent, ce petit salmonidé (*coregonus avrillensis*) s'est multiplié.



Timide, vous pourrez peut-être l'apercevoir au pont d'ombre, où il reste près de la rive la plus ensoleillée à l'abri du courant. C'est clairement une manifestation du réchauffement climatique que l'on peut ainsi constater à Châtillon.

Il est gris, surtout vu de dessus, légèrement rosé avec des taches bleutées sur les flancs. On ignore encore s'il est bon à manger ! Puisque la pêche est ouverte, pêcheurs à vos cannes à pêche !

Éclairage public et extinction nocturne

Lors du dernier conseil municipal, le 28 février 2022, les résultats du sondage sur l'éclairage public dans les villages était à l'ordre du jour et ce afin d'en tirer les conclusions. Différents avis se sont exprimés et il a été décidé de procéder pour le centre bourg, comme cela avait été fait dans les villages : organiser une réunion publique d'information puis un sondage.

Nous avons alors contacté Territoire d'Energie Drôme, gestionnaire de l'éclairage public. Les équipements neufs d'éclairage public LED utilisent des technologies différentes dans les villages et dans le bourg centre de Châtillon, où le choix de l'abaissement d'intensité et de puissance implique un équipement différent.

Comment cela marche-t-il dans le centre bourg ?

L'abaissement a été programmé en usine par le fabricant dans chaque luminaire. L'intensité lumineuse et la puissance baissent de 70 % pendant 7 h au cours de la nuit. Le début de l'abaissement est fonction de la durée de la nuit. Le repère est le milieu de la nuit et l'intensité baisse de 70 % 3 h avant le milieu de la nuit et dure 4 h après le milieu

de la nuit. Cela veut dire que l'heure de début d'abaissement lumineux varie en fonction de la longueur de la nuit.

Et si on voulait passer la baisse d'intensité de 70 % à 80 % dans le centre bourg ?

Ce choix impliquerait de reprogrammer chaque luminaire Led (il y en a environ 200) pour un coût d'environ 250 à 300 € par luminaire en raison d'interventions au camion nacelle sur chaque point lumineux, dépense énorme pour une économie d'énergie négligeable sur des luminaires à LED.

Et si on voulait éteindre une partie de la nuit dans le centre bourg ?

Cette option est aussi techniquement difficile pour les luminaires du centre bourg et entraînerait des dysfonctionnements et des pannes onéreuses.

En conclusion :

Fort de ces informations nouvelles, le conseil municipal se penchera à nouveau sur la question, en se souvenant des décisions prises avant la fusion des deux communes, à savoir :

- À Treschenu-Creyers : extinction de 23 h à 6 h,
- À Châtillon-en-Diois : abaissement d'intensité et de puissance de 70 %.

Nouvelle activité à Châtillon-en-Diois

Débroussaillage, défrichage, fauchage, rognage de souches sur tout type de terrain

VIGOUROUX

26410 Châtillon-en-Diois

06 77 55 12 21

ent.vigouroux@yahoo.com



Robot à l'œuvre

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD

ISSN : 2744-046X